

# Arts de la parole et du théâtre

RÉF | 1113

## OBJECTIF ET CONTENU

### Objectif

Cette offre de formation est organisée dans le cadre de l'enseignement artistique à horaire réduit qui répond aux finalités suivantes (décret du 2 juin 1998, voir site de la Fédération Wallonie-Bruxelles) :

- Concourir à l'épanouissement des élèves en promouvant une culture artistique par l'apprentissage des divers langages et pratiques artistiques
- Donner aux élèves les moyens et formations leur permettant d'atteindre l'autonomie artistique suscitant une faculté créatrice personnelle
- Offrir un enseignement préparant des élèves à rencontrer les exigences requises pour accéder à l'enseignement artistique de niveau supérieur

### Programme

#### Cours de base :

Art dramatique - interprétation  
Déclamation  
Eloquence

#### Cours complémentaires :

Diction - orthophonie  
Ateliers d'application créative  
Histoire de la littérature

Voir programme détaillé sur le site :

<http://www.academie-etterbeek.eu>

### Certification(s) visée(s)

Certificat ou diplôme d'enseignement secondaire artistique à horaire réduit (plusieurs types d'attestation sont délivrés)

### Type de formation

[Enseignement secondaire artistique à horaire réduit](#)

## ORGANISATION

Variable, selon la filière.

**Durée****Horaire**

Selon les cours.

**Début**

Septembre

**Coût**

221 € (plus de 18 ans) - Coût réduit : 89 € (entre 12 et 18 ans)  
ou gratuit (moins de 12 ans, CCI ou RI) -

**CONDITION D'ADMISSION****Prérequis  
administratifs**

L'Enseignement artistique à horaire réduit est ouvert à tous (enfants et adultes). Un âge minimum peut être requis selon les domaines et les filières.

**Connaître**

Posséder, le cas échéant, les capacités artistiques requises pour intégrer le niveau d'enseignement souhaité.

**Remarques**

Les cours se composent comme suit :

**A- Les cours de base.** (obligatoires). Ils comprennent 2 cycles de cours :

1) 1er cycle : - La filière de formation (2h/semaine)

2) 2ème cycle : - La filière de qualification (2h/semaine) : la réussite est sanctionnée par un certificat **OU**

- La filière de transition (5h/semaine) : la réussite est sanctionnée par un diplôme.

Les filières de formation et de qualification constituent le cycle d'études complet destiné à tout public et dont l'objectif prioritaire est l'acquisition progressive d'une formation culturelle et artistique de base. La filière de transition prépare l'élève à l'enseignement supérieur artistique.

**B- Les cours complémentaires.** Optionnels ou obligatoires suivant les cas. Certains modules peuvent aussi être suivis indépendamment des cours de base.

**Annexes :**

1040 : avenue Commandant Lothaire 36A / chaussée Saint-Pierre 193 / rue Beckers 129

**EN PRATIQUE**

## Pour s'informer et postuler

Consultez le site web de l'organisme afin de vous informer des modalités détaillées d'inscription. Prenez ensuite rendez-vous dans la période renseignée pour vous inscrire.

## Organisme

### **Académie de musique, de danse et des arts de la parole d'Etterbeek**

Rue Fétis 29

1040 Etterbeek

Tél: 02 647 19 57

<http://www.academie-etterbeek.eu>

